



Litige avec un fournisseur d'accès à internet (orange)

Par **stefdidou**, le **07/07/2008** à **12:53**

Bonjour,

Nous avons souscrit un contrat chez Orange le 24/02/2007. Nous avons voulu le résilier en mars 2008, or Orange a refusé nous indiquant que notre contrat allait jusqu'en juillet 2008. Après avoir bien étudié le contrat et toutes les factures nous nous sommes aperçus qu'ils ne nous avaient pas installé le bon forfait au début et que lorsqu'ils s'en sont rendus compte (en juillet 2007), ils ont mis le forfait commandé mais ils ont recommencé le contrat à partir de cette date, sans jamais nous en tenir au courant.

Après avoir insisté, en envoyant 5 courriers recommandés avec AR et en coupant le prélèvement automatique, Orange a fini par accepter de résilier le contrat à condition que l'on paie les mensualités dues à savoir d'avril à juillet 2008.

Comme nous estimons être dans notre droit, nous leur avons indiqué(toujours en recommandé avec AR) que l'on n'avait pas à payer cette somme. Ils nous menacent maintenant de nous faire saisir par un huissier.

J'aimerais savoir ce que nous devons faire. Est-ce qu'on doit porter plainte? Comment?

J'espère que quelqu'un pourra nous aider dans cette lutte sans fin. Merci
Stéphanie